

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2005**

Etaient présents : MM. FRIN - GALANTER – GALLO - GLATIGNY- LACROIX-  
PLUMENSI – ROBERT- SCHAAK- VALLEE  
Mmes BARKE - BERTRAND – BUREAU-

Absents excusés : M. SAUVAGE procuration donnée à M. GALENTER  
M. FANTUZZO  
Mme ZIADI

Secrétaire de séance : M. ROBERT

Date de convocation : 09/03/2005 -

Concernant le compte rendu du 25 janvier 2005, M. PLUMENSI souhaiterait revenir sur la question des ordures ménagères.  
Ce point étant à l'ordre du jour du présent conseil, le compte rendu ne soulève aucune remarque particulière et est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du Jour**

Un point est ajouté à l'ordre du jour initial et il concerne le réaménagement des emplois du temps au sein du secrétariat de Mairie.

#### **Vote du Compte de Gestion 2004 de la commune**

M. GALANTER expose au Conseil le compte de gestion de l'année 2005.  
Aucune remarque particulière n'étant faite, le Compte de Gestion 2004 est adopté à l'unanimité.  
**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **Vote du Compte administratif 2004 de la commune**

M. GALANTER présente au Conseil le compte administratif de l'année 2004.  
Le compte est légèrement excédentaire et le taux d'imposition est faible.  
M. VALLEE quitte la salle et le compte administratif est adopté à l'unanimité.  
**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **Affectation des résultats**

L'excédent de fonctionnement de 60.056,43 € pour l'année 2004 est reporté pour 2005.  
L'excédent d'investissement de 47.624,39 € pour l'année 2004 est reporté pour 2005.  
L'affectation des résultats ne soulève pas de problème particulier et elle est acceptée par le Conseil Municipal à la majorité.

**VOTE POUR A LA MAJORITE :**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 1 (J.C. VALLEE)

#### **Vote du compte de gestion 2004 du CCAS**

Le compte de gestion CCAS est accepté à l'unanimité des membres  
**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### Vote du Compte administratif 2004 du CCAS

Le compte administratif du CCAS est excédentaire de 2.205,72 €. Aucune dépense n'a été faite cette année et cette somme est reprise au BP 2005

**VOTE POUR A L'UNANIMITE DES MEMBRES**

### Vote du Budget Primitif 2005 du CCAS

Le budget de cette année prévoit des dépenses et des recettes pour 2.358,17 €

**VOTE POUR A L'UNANIMITE DES MEMBRES**

### Délégation de maîtrise d'ouvrage du SICOVAL pour les travaux Pool routier et urbanisation.

Il est demandé au Conseil de statuer afin de donner au SICOVAL une compétence de principe pour la maîtrise d'ouvrage pour le programme POOL routier dans son ensemble.

Après exposé des avantages procurés par cette solution, le Conseil Municipal se prononce et adopte à l'unanimité le fait de donner au SICOVAL la maîtrise d'ouvrage pour les travaux du pool routier.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE DES MEMBRES**

En dehors de cet aspect, il est désormais demandé au Conseil de statuer sur chaque opération liée au Pool routier afin d'en donner indépendamment la maîtrise d'ouvrage au SICOVAL, notamment concernant la continuation du programme d'urbanisation de la RD 68.

Le dossier étant actuellement en cours de traitement par les services du SICOVAL et en l'attente de la réponse qui sera donnée, le vote sur ce point est différé à une date ultérieure.

### Ramassage des ordures ménagères

Un débat est engagé sur le nombre de collecte des encombrants et des ordures ménagères.

Après discussion et les interventions de M. PLUMENSI et M. SCHAAK, le Conseil est accepté à l'unanimité que les collectes des encombrants soient au nombre de deux par an.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE.**

Concernant la collecte sélective auprès des particuliers, le Conseil décide à la majorité de la laisser à deux passages par semaine.

**VOTE POUR A LA MAJORITE :**

- Pour : 9

- Contre : 2 (Mme BUREAU et M. PLUMENSI)

- Abstention : 2 (M. LACROIX et M. VALLEE)

### Réaménagement des emplois du temps au sein du secrétariat de Mairie

Afin d'assurer une meilleure organisation, M. le Maire propose de transformer le mi temps de M. FOHANNON en un trois quart temps.

Il passe ainsi de 17h50 par semaine à 28h.

Ceci sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE.**

Le Maire lève la séance à 20H00

Fait à GOYRANS, le 16 Mars 2005

Le Maire

J.C. VALLEE

Le secrétaire

P. ROBERT

## Les Conseillers Municipaux